

## DÉCISION 171 / 2026

### PORTANT SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'ACCÈS AU SITE DU MONT SAINT-QUENTIN DANS LE CADRE DE LA COURSE INTITULÉE « LA LEGENDE DU GRAOULLY »

Nous soussigné, Alexandre BOULEY, Directeur des Affaires Foncières et Immobilières de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU la délibération du Conseil en date du 10 mai 2021 portant extension des délégations du Conseil au Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 2 septembre 2025 par lequel Monsieur Alexandre BOULEY, Directeur des Affaires Foncières et Immobilières de Metz Métropole, a reçu délégation à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Président de Metz Métropole, « l'autorisation permettant aux porteurs de projet et aux organisateurs de manifestations d'accéder aux sites dont Metz Métropole est propriétaire »,

VU la convention n° F09FC70D024 par laquelle l'Etablissement Public Foncier de Grand Est a mis à disposition de Metz Métropole, à compter du 15 septembre 2016, l'ensemble des biens dont il est encore propriétaire sur le site du Mont Saint-Quentin,

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Gael SAUVE, Président de l'Association Graouilly Aventure, de pouvoir accéder au site classé du Mont-Saint-Quentin situé sur les communes de Lessy, Lorry-lès-Metz, Saulny et Woippy, dans le cadre de l'organisation d'une course prévue les 11 et 12 avril 2026,

#### DECIDONS :

De signer l'autorisation d'accès ci-annexée établie par Metz Métropole au bénéfice de l'Association Graouilly Aventure, représentée par Monsieur Gael SAUVE, en charge de l'organisation de la course intitulée « La Légende du Graouilly », prévue samedi 11 avril 2026 de 16H à 20H30 et le dimanche 12 avril 2026 de 07H à 14H aux conditions suivantes :

- Désignation du bien concerné : mise à disposition des parcelles du Mont Saint-Quentin dont Metz Métropole est gestionnaire en totalité et propriétaire en partie.
- Destination : Course intitulée « La Légende du Graouilly ».
- Tarif : gratuit.
- Durée : autorisation valable pour les journées du samedi 11 avril 2026 de 16H à 20H30 et du dimanche 12 avril 2026 de 07H à 14H.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260331-Decis171-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 31 MARS 2026

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Affaires Foncières et  
Immobilières

Alexandre BOULEY